Commission scolaire des PREMIÈRES-SEIGNEURIES
Inspirer pour devenir

Demande de congé sabbatique à traitement différé

(Rév. Oct. 2013)

Identification de l'employé(e) ou de l'employé

Nom : _____ Matricule : _____

École ou Service : _____ Poste : _____

Par la présente, je demande à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries le droit de bénéficier d'un congé sabbatique à traitement différé.

Bénéficiez-vous actuellement d'un autre type de congé ?

Oui ☐ (précisez) _____

Non ☐

PERSONNEL ENSEIGNANT	AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL
Conformément à l'article 5-17.00 et à l'annexe XIII de la convention collective ***Durée du plan :*** ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans ***Paiement du plan (date de début)*** [1] ***:*** ☐ Début de l'année scolaire (août 20____). ☐ Milieu de l'année scolaire (fin janvier 20____). ***Congé prévu comme suit:*** ☐ 1an : année scolaire : 20_____ - 20____. ☐ 100 jours : ☐ 100 premiers jours de l'année scolaire 20_____ - 20____. ☐ 100 derniers jours de l'année scolaire 20_____ - 20____.	*-Soutien : Conformément à l'article 5-10.00 de la convention collective* *- Professionnel : Conformément à l'article 7-4.00, sect. 2 de la convention collective* *- Cadre : Conformément à l'article 6.7 de la politique de gestion du personnel cadre* ***Durée du plan (2 à 5 ans) :*** ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans Date de début du plan : _____ Durée du congé (en mois) : _____ Date du congé: _____

J'ai pris connaissance des modalités de la convention collective en regard de cette demande et je m'engage à signer le contrat selon les modalités ci-dessus écrites dès sa réception.

_____ _____

Signature de l'employé (e) Date

Recommandation du supérieur immédiat

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente demande et j'en approuve les modalités.

_____ _____

Supérieur immédiat Date

Approbation du Service des ressources humaines

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries accepte la demande de congé sabbatique à traitement différé et vous transmettra le contrat que vous devrez signer et nous retourner.

_____ _____

Érick Gaboury, directeur
Service des ressources humaines

Date

c.c. Syndicat
Direction d'école ou de Service

TRAITÉ ☐

[1] ***Note importante*** *: Dans le cas où une demande de plan sabbatique est consécutive à un autre plan sabbatique à traitement différé, le début du nouveau plan se fera à la date demandé à la condition que le premier plan soit remboursé dans sa totalité. S'il y avait des jours à reporter, par exemple un X nombre de journées de congé sans traitement pris durant le remboursement du plan en cours, le nouveau plan sabbatique pourra débuter au 100e jour suivant le remboursement de ces journées.*

Pourcentages du traitement – au verso

Pourcentages du traitement

Secteur enseignant :

a) Le congé est d'une demi-année :

- si le contrat est de 2 ans : 75% du traitement
- si le contrat est de 3 ans : 83,34% du traitement
- si le contrat est de 4 ans : 87,5 % du traitement
- si le contrat est de 5 ans : 90% du traitement

b) Le congé est d'une année :

- si le contrat est de 3 ans : 66,66% du traitement
- si le contrat est de 4 ans : 75% du traitement
- si le contrat est de 5 ans : 80% du traitement

Secteur soutien :

	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
6 mois	75,00 %	83,33 %	87,50 %	90,00 %
7 mois	70,83 %	80,56 %	85,42 %	88,33 %
8 mois	66,67 %	77,78 %	83,33 %	86,67 %
9 mois		75,00 %	81,25 %	85,00 %
10 mois		72,22 %	79,17 %	83,33 %
11 mois		69,44 %	77,08 %	81,27 %
12 mois		66,67 %	75,00 %	80,00 %

Secteur professionnel :

a) Le congé est d'une demi-année (6 mois):

- si le contrat est de 2 ans : 75% du traitement
- si le contrat est de 3 ans : 83,34% du traitement
- si le contrat est de 4 ans : 87,5 % du traitement
- si le contrat est de 5 ans : 90% du traitement

b) Le congé est d'une année (12 mois) :

- si le contrat est de 3 ans : 66,67% du traitement
- si le contrat est de 4 ans : 75% du traitement
- si le contrat est de 5 ans : 80% du traitement